Bilan pour l'assemblée générale du 12 juin 2014

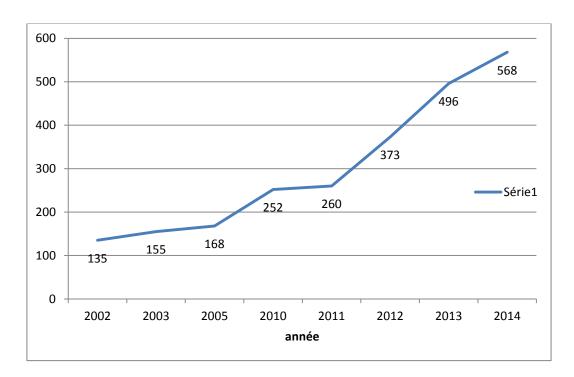
Petit rappel historique

Lors de l'assemblée générale du 18 juin 2002 Fatima AMEUR démissionnait du secrétariat général. Devant l'absence de successeur la dissolution du Syndicat était envisagée.

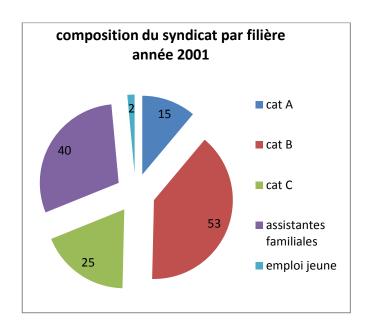
Elisabeth JUDE, Sylvie PARENT et Martine VIS acceptaient alors de prendre le secrétariat général en formant un trio. Durant plusieurs années nous avons ainsi fonctionné avec un trio au Secrétariat Général. De 2002 à sa démission en mars 2014, Martine Vis a ainsi assuré le secrétariat général en trio avec Elisabeth, Sylvie, Annie De Nève, jean Michel Desreumaux, Jacques Thibaut. Ces dernières années, Martine est passée secrétaire générale avec Gisèle Jamotte en adjointe.

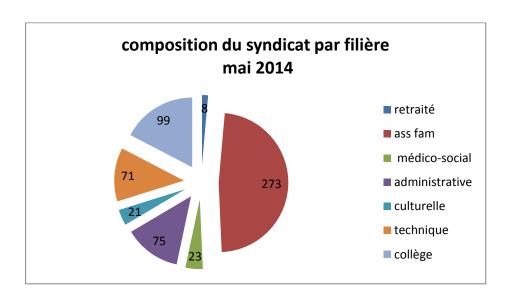
Ci-dessous différent graphique illustrent l'évolution du syndicat au niveau de l'effectif mais aussi de la composition de ses membres.

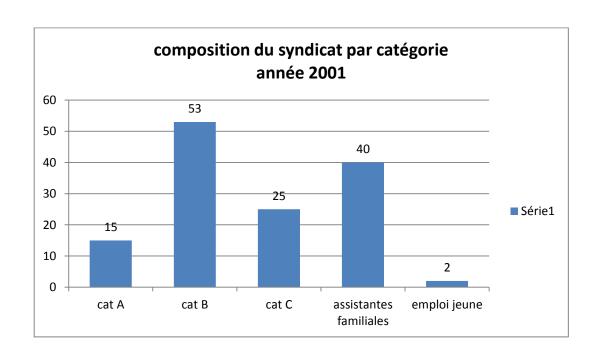
Évolution du syndicat de 2002 à 2014

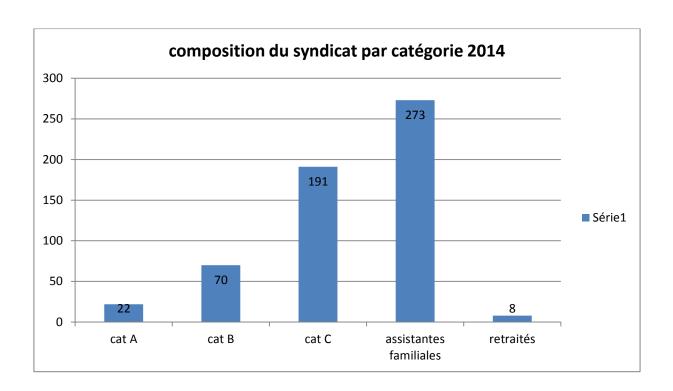


^{1&}lt;sup>er</sup> janvier 2005 transfert des agents des collèges au département puis en 1^{er} janvier 2007 ce sont les agents de la voirie qui ont été transférés









Au niveau du temps syndical

Notre syndicat dispose pour son fonctionnement de 613 jours d'article 16 et 1330 demi-journées d'article 14 (les bons verts).

Les membres de l'instance dirigeante (CE- bureau) bénéficient de 20 jours d'art 13. Un bureau et une CE sont programmés chaque mois.

Le choix de notre organisation syndicale est de n'avoir qu'une permanente (Catherine, secrétaire à la vie syndicale). Cela a toujours était clairement affiché par le Secrétariat Général lors des réélections à L'AG. Cela permet l'attribution de ce temps à un nombre important de syndiqué(e)s souhaitant s'investir dans l'organisation et le fonctionnement du syndicat. Aussi lorsqu'il a été proposé à Dominique D'HAENE d'être à temps plein au syndicat en raison de son investissement dans son mandat de CHS, sa tâche de trésorière et de sa fin de carrière proche, le sujet a été débattu en CE et a fait l'objet d'un vote.

En début d'année, l'attribution de ce temps est validée par la CE.

Pour 2013 ci-dessous le tableau prévisionnel de la répartition.

NOM	PRENOM	TEMPS DE TRAVAIL	ART 13	ART 14	ART 15	ART 16	TOTAL
LAHOUAICHRI	Naoual	194,5	20	20			40
BACHELET	Joëlle	194,5	20	20	24		44
BERMONVILLE	Anne- Sophie	194,5	20		24		20
BUTRUILLE	Christine	194,5	20				20
CABOT		194,5	20	10			30
CABOT	Sylvain		20	20	30	20	90
	Christophe M. Christine	155	20	48	30	5	73
CARON CRETEUR	Moïse	155	20	10		3	30
CROIX	Mélanie	194,5	20			5	35
D'HAENE	Dominique	154,5	20	10 55	80	3	155
DEFER	Nathalie	194,5	20	55	80		155
DESCAMPS	Pascal		20				20
DESCAMPS DESREUMAUX	Jean Michel	194,5 194,5	20	10	24	40	94
		134,5				40	30
DETREZ DROUARD	Jean Pierre Agnés		20 20	10 10	10(ccpd)	5	35
DURIEUX		104 E	20	10		5	35
FOUACHE	Stéphanie M. Isaballa	194,5	20	10		3	20
	M. Isabelle	194,5	20	10		5	35
GADRON GAVELLE	Franck Christelle	194,5 194,5	20	30	14	20	84
		•					
HEEMS JAMOTTE	Paul	216,5 155	20 20	20	30 30	20 38	90
	Gisèle						90
JANKOWSKI	Nadine	155	20 20	10	14	10	54
JUDE	Elisabeth	194,5	20	20		30	20 70
LAFON-BAQUART	Radija	194,5	20	20	15	30	70
LESCAN MAILLARD	Boris Gaelle	194,5	20	20	15	10	40
MANFE	franck	155 194.5	20	10	15	10	45
MAS	guihemette	194,5	20	20	14	22	76
MATTE	Philippe	194,5	20	10	14	10	40
MERCHER	Patrick		20	10		10	40
N'DIAYE	Isabelle		20	10		10	20
PAILLEUX	Francis	194,5	20	20	40	20	100
PAILLEUX PAYEN	Alain	194,5	20	10	40	10	40
PAYEN	Laurent	194,5	20	10	14	10	40
ROBYNS	Bertrand	134,3	20	10	14		30
RUTECKI	Valérie	155	20	10	14	10	54
SCHLAGETER	Yves	194,5	20	10	14	5	49
STIEVENARD	Nicolas	154,5	20	10	14	,	30
STREBELLE	Catherine	194,5	20	6,5	14	154	194,5
THIBAUT	Jacques	194,5	20	0,0	14	134	20
VANDEN DRIESSCH	George	134,3	20	10			30
VANDEN DRIESSCH	Martine	194,5	20	10	30	40	100
V 10	Martine	134,3	20	471.5	30	494	100
SNPTRI				711,5		100	
OINI IINI					TOTAL	594	
					IOIAL	007	

Bilan de ce temps

Seul(e)s 11 syndiqué(e)s ont fait un rapide bilan de l'utilisation de ce temps pour la CE de février 2014, il s'agit de Mélanie, Valérie, Nadine, Francis, Gaëlle, Guihemette, Paul, Gisèle, Christelle, Radija et Martine.

Sur les réponses il est apparu que deux camarades ont largement dépassé leur quota de temps sans en avoir référé précédemment en CE.

Le nombre d'art 14 a été insuffisant, des camarades ont posé des art 14 alors que le syndicat avait épuisé son quota. Une centaine d'articles 14 a été dérobée dans un carnet – le ou les syndiqués concernés ne se sont pas manifestés malgré les demandes d'explication.

Pour l'année 2014 seul l'art 16 a été réparti.